

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le vendredi 28 à onze heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, à la suite de la convocation adressée par Madame la Présidente du SIMOUV et affichée le 21 décembre 2018.

En effet, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 décembre 2018, une nouvelle convocation du Comité a été établie en vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 18 du règlement intérieur de l'Assemblée délibérante.

### Délégués titulaires présents :

Mesdames Marie-Claire BAILLEUX, Ludivine BILLOIR, Marie-Andrée CHOTEAU, Camille COQUELET, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Anne GOZE, Christine NELAIN, Bernadette SOPO, Isabelle ZAWIEJA.

Messieurs Francis BERKMANS, Michel BLAISE, Alain BOURGUIN, Marc BURY, Salvatore CASTIGLIONE, Clotaire COLIN, Jean-Paul COMYN, Alain DEE, Laurent DEGALLAIX, Jean-François DELATTRE, Gérard DELMOTTE, Michel DEWITTE, Waldemar DOMIN, Joël DORDAIN, Jean-Marie DUBOIS, José DUBRULLE, Jean-Claude DULIEU, Thierry GIADZ, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE, Jacques LOUVION, Jean-Claude MESSAGER, Jacky SMIGIELSKI, Alexandre RASZKA, Gérard RAVEZ, Eric RENAUD, Aymeric ROBIN, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Eric STIEVENARD, Fabien THIEME, Jean-Marie TONDEUR, Pascal VANHELDER, Jean-Noël VERFAILLIE, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.

### Liste des délégués excusés :

Madame Ludivine BILLOIR  
Madame Camille COQUELET  
Madame Anne GOZE  
Madame Christine NELAIN  
Monsieur Michel BLAISE  
Monsieur Marc BURY  
Monsieur Jean-Marie DUBOIS  
Monsieur Thierry GIADZ  
Monsieur Didier JOVENIAUX  
Monsieur Jacques LOUVION  
Monsieur Alexandre RASZKA  
Monsieur Gérard RAVEZ  
Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK  
Monsieur Bruno SALIGOT

### Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX  
Madame Bernadette SOPO  
Madame Isabelle ZAWIEJA  
Monsieur Francis BERKMANS

Monsieur Clotaire COLIN  
Monsieur Jean-Paul COMYN  
Monsieur Laurent DEGALLAIX  
Monsieur Michel DEWITTE  
Monsieur Waldemar DOMIN  
Monsieur Jean-Claude DULIEU  
Monsieur Fabien THIEME  
Monsieur Jean-Marie TONDEUR  
Monsieur Francis WOJTOWICZ

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

**Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2018\_12\_09**

**Objet : Avis sur la demande d'affiliation de la Régie Personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles au Centre de Gestion du Nord**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

**Vu** l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

**Vu** l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

**Vu** les articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du SITURV en date du 16 juin 2014, notifiée en Sous-Préfecture de Valenciennes le 23 juin 2014 et portant sur l'affiliation du Syndicat au Centre de Gestion du Nord,

**Vu** le courrier du Centre de Gestion du Nord en date du 6 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

***Considérant que :***

Par courrier en date du 6 décembre 2018, le Centre de Gestion du Nord (CDG59) a fait part de la demande la Régie Personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles de s'affilier à ce dernier.

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics déjà affiliés au CDG59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande.

Le SIMOUV ayant adhéré au CDG59 par délibération du 16 juin 2014, il appartient au Comité Syndical :

- d'émettre un avis (favorable ou défavorable) sur la demande d'affiliation de la Régie Personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre de cet avis.

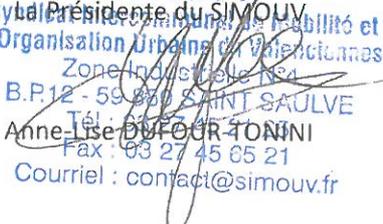
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur la demande d'affiliation de la Régie Personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre de cet avis.

Fait et délibéré en séance

Le 28 décembre 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

  
Présidente du SIMOUV  
Syndicat Intercommunal de Sécurité et  
d'Organisation Urbaine de Valenciennes  
Zone Industrielle N°4  
B.P.12 - 59 800 SAINT SAULVE  
Tél : 03 27 45 51 11  
Anne-Lise DUFOUR-TONINI  
Fax : 03 27 45 85 21  
Courriel : contact@simouv.fr

Publiée le :

Affichée le : 28 DEC. 2018

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois de l'État.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/12/2018

